

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 14 Décembre 2011.

Compte rendu des commissions

Commission des Affaires familiales et sociales du 10/11/11

Monsieur le Maire informe de la réflexion de la commission sur les actions à mener pour l'accueil des personnes âgées sur la commune.

La commission a visité le bâtiment de l'ancien presbytère qui va être mis en vente. Le conseil s'interroge sur son devenir. Doit-il être communal et pour quel projet ou bien d'initiative privée pour l'installation par exemple d'un commerce ou autre. Monsieur le Maire va se rapprocher de la CCI pour affiner la recherche.

Commission Urbanisme du 15/11/11

Michel BRARD donne le compte-rendu de cette réunion dont l'objectif était de réfléchir à l'urbanisation future : faut-il la maîtriser, faut-il laisser continuer l'initiative privée ou bien définir un projet urbain avec un rythme de constructions

Commission environnement du 24/11/11

Isabelle MORICEAU informe des orientations d'aménagements à venir : massifs place de l'église, rue du Couesnon et de Plaisance, travaux rue du stade. Le conseil municipal valide ces propositions.

Réunion de travail sur l'extension de la bibliothèque

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de cette réunion qui s'est déroulée en présence des différents acteurs dont des représentants de Fougères Communauté. Le besoin d'agrandissement est confirmé par les données chiffrées d'activité de la bibliothèque. Fougères Communauté, maître d'ouvrage de l'opération va étudier cette extension en collaboration avec un architecte. Le conseil valide cette démarche.

Opération Cœur de Bourg

Le conseil municipal valide la proposition de convention à intervenir avec Fougères Carnot en vue de définir les modalités de travaux et de répartition de la prise en charge financière des équipements.

Décide de modifier le budget par un transfert de crédits pour permettre le règlement d'une participation aux travaux

Décide de passer un avenant avec le cabinet TECAM pour les honoraires portant sur la tranche conditionnelle dont le coût de réalisation a été défini en cours d'étude.

Personnel communal

Le conseil municipal décide d'augmenter le temps de travail de deux agents communaux, besoins liés à l'activité de l'ALSH et à l'augmentation de la durée de garderie du soir de l'école publique.

Construction des 9 logements locatifs

Sur la demande de FOUGERES HABITAT, le conseil municipal décide de dénommer l'espace de ces nouveaux logements « Résidence du Grand Jardin ». La numérotation des logements sera paire.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur une parcelle de terrain mise en vente à l'Orquère par la Société Foncière Carnot.

Redevance d'occupation du domaine public

Le conseil municipal dans le cadre d'une autorisation de stationnement de commerce ambulant (plats à emporter asiatiques et pizzas) décide de créer une redevance d'occupation du domaine public de 2 € par mètres jusqu'à 6 mètres linéaires d'emprise, plus 0.50 € par mètre supplémentaire.

Indemnité de Conseil du Receveur

Le conseil municipal décide de fixer le montant de l'indemnité du Trésorier au taux de 50% du tarif légal applicable.

Rapport d'activité 2010 de Fougères Communauté

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2010 de la Communauté de Commune

Compte -rendus :

Michel BENEDETTI, délégué, donne le compte-rendu du dernier Conseil communautaire du SMICTOM du Pays de Fougères.

Il donne également le compte – rendu de la réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance – CLIS- concernant les sociétés SOLEVAL et ATEMAX.

Convention avec Fougères Communauté

Le conseil municipal accepte de passer une nouvelle convention avec Fougères Communauté fixant les modalités de calcul de l'indemnité de bibliothèque pour les locaux mis à disposition. Le calcul s'effectuera dorénavant sur une base forfaitaire par m².

Questions diverses

◆Cœur de Bourg :

Le conseil municipal est invité à rechercher un nom pour ce secteur

◆SIVU Transports :

Une ligne supplémentaire sera créée à la prochaine rentrée de janvier 2012 en vue d'acheminer les enfants qui terminent les cours en début d'après-midi, depuis la place Carnot.

◆Téléthon

Philippe COLLET donne le résultat de la collecte qui s'élève à 462 € - vente de croissants et après-midi sportive basée sur le handicap.